

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 3

MONTRÉAL, LE LUNDI 13 JANVIER 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Seul contre les banques

Yves Michaud vient de prouver à la face de l'establishment financier qu'un simple citoyen, un simple actionnaire qui n'est pas «one of the boys», peut avoir gain de cause contre l'armada juridique des grandes banques canadiennes. La décision rendue par la juge Pierrette Rayle de la Cour supérieure est «spectaculaire», «révolutionnaire» même, selon les mots des quelques experts interrogés qui se spécialisent dans le droit des sociétés. Les petits actionnaires pourront avoir leur mot à dire sur les avantages, péculniaires ou autre, que des cénacles étanches octroient à la haute direction des banques.

Elle ne date pas d'hier la croisade que mène contre la direction des institutions financières, contre ce qu'il appelle «la coterie des copains d'abord», l'ancien député et diplomate, ce journaliste qui tient encore une chronique à CKVL et publie ses éditoriaux sur le site Internet de Planète Québec. Victime de la déconfiture de Trustco Général avec 2000 autres petits porteurs de débentures, un placement en principe des plus pépères, Yves Michaud, qui ne mâche pas ses mots, est partie en guerre contre la «veulerie» des «roquets de la mafia des institutions financières», contre le propriétaire de Trustco Général, l'Industrielle-Alliance, et le prétendu sauveur, la Banque Nationale, et sa filiale de courtage Lévesque Beaubien Geoffrion. Depuis, ses démêlés avec le monde de la finance culminent tous les ans lors de l'assemblée annuelle de la Banque Nationale. Dans un style «vieille France» qui contraste avec la langue de bois lénifiante et comptable, la lingua franca de ces augustes rendez-vous d'actionnaires dociles, Yves Michaud y fustige la cupidité honteuse des dirigeants de banques et du copinage



Robert Dutrisac

érigé en système qui la satisfait. La juge Rayle ordonne à la Banque Royale et à la Banque Royale, dont M. Michaud est actionnaire inscrit, d'inclure dans leur circulaire envoyée à tous les actionnaires, en prévision des prochaines assemblées annuelles, cinq propositions (quatre dans le cas de la Banque Royale) que M. Michaud veut soumettre au vote des actionnaires.

La première de ses propositions vise à limiter à 20 fois le salaire moyen des employés de la banque la rémunération globale, comprenant primes, bonus et gratifications, consentie à son président. Cette recommandation vient de J. P. Morgan de la banque d'affaires du même nom, rapporte M. Michaud. Il s'appuie en outre sur l'opinion du gestionnaire de fonds Stephen Jarislowsky qui dénonce les salaires «fréquemment trop élevés, les primes excessives, les options d'achats burlesques» consentis aux dirigeants de sociétés. Le président de la Banque Nationale, qui a touché une rémunération totale de 1,4 million de dollars, devrait se contenter de 900 000 dollars, selon le calcul de Michaud, et John Cleyhorn, le président du conseil de la Banque Royale, de 815 000 dollars, selon le *Globe and Mail*, au lieu des 2,28 millions qu'il a encaissés. Une misère quoi!

Yves Michaud a plaidé seul sa cause, affrontant l'artillerie du cabinet Desjardins Ducharme Stein Monast pour la Banque Nationale et d'Ogilvy Renault pour la Banque Royale. Il a dû subir des interrogatoires «épuisants», selon ses termes, menés par les avocats des banques sur sa triple carrière de journaliste, d'homme politique et de diplomate. Ces avocats ont épluché ses déclarations, ses articles et ses éditoriaux. «Le requérant ne s'attendait peut-être pas à ce que sa requête de 21 lignes provoque un front concerté aussi impressionnant», écrit la juge Rayle.

Les banques semblent avoir été prises de court. Elles n'ont n'ont guère le choix maintenant que de soumettre les propositions de M. Michaud au vote. À défaut de respecter cette ordonnance exécutoire, la Cour empêchera la tenue de leurs assemblées annuelles. Une requête pour en appeler du jugement n'y changera rien, selon les experts.

Yves Michaud ne se fait guère d'illusions sur le sort qui sera réservé à ses propositions. La direction des banques, aidées de surcroît par les filiales de courtage en valeurs mobilières, s'assurera de réunir suffisamment de titres pour repousser cette offensive. Aucun actionnaire ne peut contrôler une grande banque canadienne, le gouvernement interdisant qu'un seul actionnaire ne détienne plus de 10 % de son capital-actions. Conséquence: les vrais patrons, ce sont les gestionnaires de la banque et les actionnaires peuvent difficilement se mobiliser contre une direction appelée à s'auto-évaluer, à s'auto-congratuler et, surtout, à s'auto-récompenser.

En revanche, le jugement crée un précédent important: les actionnaires peuvent se faire entendre, soumettre des propositions et susciter la discussion. C'est dans la loi, mais on arrivait mal à en appliquer les principes. Cette décision sonnera peut-être l'éveil des actionnaires de ces grands ensembles n'appartenant à personne face à leurs intouchables dirigeants.

Yves Michaud se demande aujourd'hui pourquoi il lui revient à lui de mener cette bataille, lui qui n'est pas un financier. «Pourquoi moi? Pourquoi un journaliste. Pourquoi pas les grands MBA?» Ceux qui savent se taisent, pourraient lui répondre, et s'appesantir le silence des requins.

LES SPORTS

Super Bowl:
Les Packers affronteront les Patriots, page B 5



PLANÈTE

L'ordinateur réseau, la grande interrogation de 1997,
page A 6

L'ENTREVUE



Eric Schwimmer
le scrutateur des minorités, page B 1

La crise s'aggrave à l'Hôtel de Ville

Au moins trois conseillers quitteront Vision Montréal

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La crise politique s'aggrave à l'hôtel de ville de Montréal. Trois conseillers municipaux — et non les moindres — mettront fin sous peu à leur association avec Pierre Bourque. Et d'autres élus de Vision Montréal songent à en faire autant, ce qui risque encore de mettre à l'épreuve la crédibilité et la légitimité du maire.

Écartés du comité exécutif par le maire jeudi, Pierre Goyer, responsable de l'urbanisme, et Sammy Forcillo (finances), s'opposent à leur rétrogradation cet après-midi en séance extraordinaire du conseil. Philippe Bissonnette

sera solidaire de leur cause. «Je suis un très fidèle soldat, mais celle-là, je ne la digère pas, a-t-il déclaré hier. Je considère que les raisons du maire pour tasser ces gens [MM. Forcillo et Goyer] sont inacceptables.»

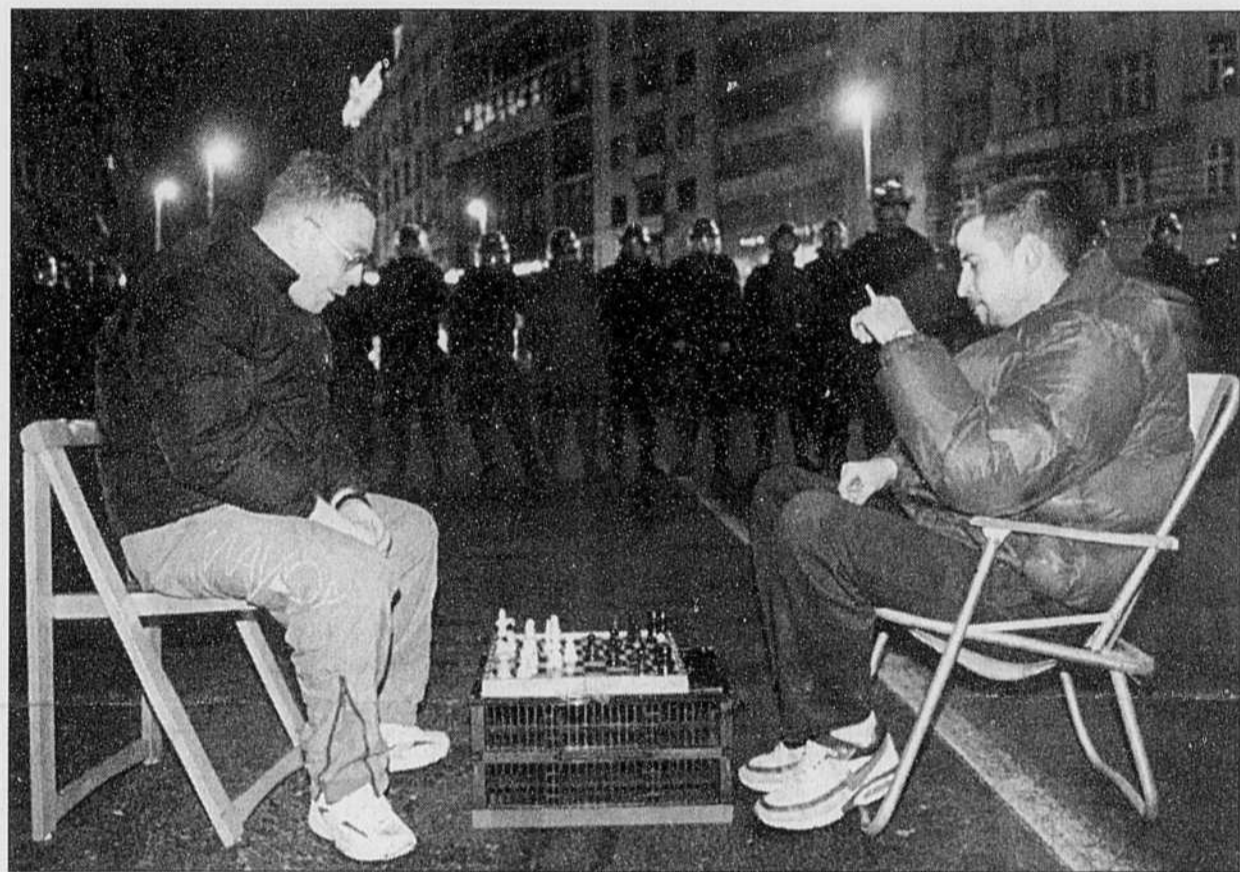
Ce geste de défi marquera la fin de l'association de ces trois conseillers avec Pierre Bourque — ce dernier ayant averti ses troupes qu'il ne tolérerait aucune dissidence, sous peine d'expulsion immédiate du caucus.

La ligne dure adoptée par le maire — «c'est crois ou meurs», s'indigne Pierre Goyer — incite bon nombre de conseillers de Vision Montréal à réfléchir à leur avenir au sein de la formation. Nathalie Malépart, conseillère du district de Maisonneuve, juge le remplacement des deux pi-

liers de l'exécutif «plutôt discutable». Elle veut que le maire lui explique les raisons de ce remaniement avant d'en dire davantage. Serge-Eric Bélanger (Sault-au-Récollet), un proche de M. Forcillo, est pour sa part déchiré. Il votera aujourd'hui «selon le feeling», bien qu'il ait beaucoup de respect pour le maire. De retour de vacances en fin de semaine, Martin Lemay, qui est membre de l'exécutif, poursuivait sa réflexion. Selon nos sources, il est passablement ébranlé par ce remaniement surprise. Robert Laramée (Père-Marquette), s'est dit «abasourdi» par la décision de Pierre Bourque. Ce dernier lui avait offert le poste de Pier-

VOIR PAGE A 10: BOURQUE

Échec et mat



SOUS les yeux de renforts policiers dépêchés pour contenir la foule qui proteste depuis 56 jours dans les rues de Belgrade contre les élections municipales truquées du 17 novembre 1996, des étudiants se rient de la police en jouant aux échecs. Malgré le semblant d'ouverture démontré durant le week-end par le président serbe Slobodan Milosevic, les manifestants ont poursuivi sans relâche hier leurs protestations dans les rues de la capitale.

Lire nos informations, page A 6

LES ACTUALITÉS

Un satellite-radar pour retrouver Gerry Roufs



Lire notre reportage, page A 3

Affaire somalienne

La commission ne pourra pas découvrir les responsables

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

À cause de la décision du ministre de la Défense nationale d'imposer une échéance aux travaux de la Commission d'enquête sur la Somalie, son président, le juge Gilles Létourneau, annoncera ce matin que la commission est maintenant dans l'impossibilité de remettre un rapport complet sur l'affaire somalienne et d'en établir les responsabilités militaires et politiques.

Avec 32 jours d'audition prévus d'ici la fin des travaux de la commission le 31 mars, le juge Létourneau et ses deux collègues — le juge Robert Rutherford et Peter Desbarats — «seront incapables de respecter le mandat que le gouvernement libéral leur avait confié en mars 1995 et qui était de faire la lumière sur les décisions du ministre de la Défense nationale concernant les événements entourant le déploiement de militaires en Somalie et sur les accusations de camouflage et de destruction d'éléments de preuve» pour étouffer ce qui est devenu le scandale de Somalie, a déclaré hier au *Devoir* un conseiller de la Commission d'enquête qui a préféré garder l'anonymat.

Selon cette source, les commissaires annonceront qu'ils limitent leur enquête à un seul incident en Somalie (la



Le juge Gilles Létourneau

VOIR PAGE A 10: SOMALIE

Un os fédéral dans la politique familiale

Les projets d'Ottawa pourraient retarder ceux de Québec

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Ottawa et les autres provinces projettent l'instauration, à l'échelle canadienne, d'une prestation unifiée pour enfant, similaire à celle qu'entend créer le gouvernement du Québec.

Or, ce projet pancanadien risque de forcer Québec à retarder la mise en œuvre de sa propre politique familiale, craint la ministre d'État, de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel. «Pour l'instant, ce n'est qu'hypothétique», dit-elle au cours d'un entretien avec *Le Devoir*. «Mais c'est une crainte que j'ai.»

Le problème réside dans le fait que pour calculer la nouvelle allocation unifiée pour enfant que Québec propose d'instaurer à partir du 1er juillet prochain, le gouvernement doit tenir compte de la prestation fédérale actuellement versée aux familles qui y ont droit.

Si Ottawa crée un nouveau programme, qu'il augmente le niveau de la prestation fédérale actuelle ou modifie d'autres paramètres, Québec devra s'y ajuster. De même, il serait souhaitable que les deux programmes, qui sont intimement liés, entrent en vigueur au même moment, afin de simplifier la vie aux familles.



Louise Harel

VOIR PAGE A 10: HAREL

Les princes en guenilles

Ils ont dix ans et Kigali leur appartient

PHILIPPE BROUSSARD
LE MONDE

Kigali — Ils ont dix ans et Kigali leur appartient. Ils en sont les princes en guenilles, les poubots à la mode d'Afrique. Au marché de Nyabugogo, ils courent entre les étals, chapardant ici ou là de quoi survivre. Sur la colline des riches, près des ambassades, ils guettent les muzungus — les Blancs — et les implorant en français: «Muzungu, muzungu, donne-moi de l'argent!» À Niamirambo, le quartier des coiffeurs à trois sous, ils dorment sous des cartons. À Kicukiro, sur l'immense décharge publique, ils se nourrissent d'immondices et dénichent mille trésors rouillés, aussitôt revendus aux ferrailleurs. Kigali les a surnommés les maïbobos, gamins de la rue, fils naturels de la guerre et de la misère.

Combien sont-ils? Deux, trois, dix mille? Dans ce pays meurtri, les malheurs d'enfance échappent aux statistiques. Il est impossible de s'y retrouver entre les véritables orphelins et les autres, les délaissés, livrés à l'école de la débrouille par des parents indigents. Bien sûr, la capitale rwandaise n'a pas le monopole des mineurs vagabonds; d'autres cités

d'Afrique sont confrontées à cette fatalité. Mais il suffit de parcourir les quartiers populaires, de Kiyovu à Remera, pour constater que les maïbobos sont chaque jour plus nombreux. Après le récent retour d'environ 800 000 exilés hutus, partis au Zaïre et en Tanzanie au plus fort des massacres de 1994, Kigali redoute un afflux massif d'enfants abandonnés.

De jeunes provinciaux arrivent déjà par dizaines en ville, au point de constituer une sorte de caste errante, une confrérie hétéroclite et disparate, dont les membres, vite regroupés en bandes, se disputent un même territoire: Kigali, ses ghettos, ses trafics. Ils y mènent une vie de chien, avec ses règles, ses hiérarchies. Les grands régissent les activités du clan: ils prélèvent un pourcentage sur tous les gains, si minimes soient-ils. Les autres, les petites mains du «business»,

VOIR PAGE A 10: PRINCES

MÉTÉO

Montréal	Québec
Ciel variable.	Ciel variable.
Max: -8 Min: -12	Max: -8 Min: -14
Détails, page B 4	

INDEX

Agenda..... B 7	Idées..... A 9
Annonces..... B 5	Le monde..... A 6
Avis publics.. B 6	Les sports..... B 5
Culture..... B 8	Mots croisés.. B 5
Économie..... B 2	Planète..... B 4
Éditorial..... A 8	Religion..... B 6
Entrevue..... B 1	Télévision..... B 7



• LES ACTUALITÉS •

Chevrette a demandé à Hydro d'annuler une hausse

Le «tarif dissuasif» touchait 11 500 abonnés alimentés au diesel

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le gouvernement québécois a effectué un repli stratégique juste avant les Fêtes en demandant à Hydro-Québec de «retirer le tarif dissuasif» mis en vigueur en avril dernier, par lequel il a imposé un tarif de 26,5 ¢ du kWh aux 11 500 abonnés des «réseaux autonomes» du Québec, soit ceux qui sont alimentés au diesel.

Ce tarif s'applique aux achats d'électricité qui dépassent une consommation quotidienne de 30 kWh, soit ce qu'il faut pour faire fonctionner les appareils électriques et le chauffe-eau d'une résidence. L'installation du chauffage électrique, que cette mesure vise à décourager, fait automatiquement dépasser cette norme quotidienne de consommation.

Ce tarif dit «dissuasif» — près de cinq fois les 5,79 ¢ du kWh exigés des clients du réseau hydro-québécois du Sud québécois — a été mis en vigueur en avril dernier dans l'indifférence totale des médias métropolitains. Il devait entrer en vigueur progressivement pour atteindre son plein effet en 2003.

Le même règlement a d'autre part imposé un coût de branchement de 5000 \$ aux mêmes abonnés des «réseaux autonomes» pour les 20 premiers kilowatts, chaque kilowatt additionnel étant payé 250 \$. En comparaison, la même grille tarifaire exigeait 200 \$ pour le raccordement au réseau d'Hydro-Québec dans le sud de la province.

C'est le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, qui a demandé à Hydro-Québec d'annuler l'augmentation progressive du tarif de 5,79 à 26,5 ¢ du kWh au cours des prochaines six années aux abonnés installés au

sud du 53^e parallèle. Cependant, le ministre n'a pas demandé à Hydro-Québec d'annuler ce tarif de 26,5 ¢ en excédent des 30 kWh quotidiens que Québec impose aux 14 villages inuits et à un village cri installé au nord du 53^e parallèle depuis 1991.

Hydro-Québec encourt une perte annuelle de plus de 60 millions pour alimenter les 11 500 foyers des réseaux autonomes, alimentés au diesel. Ce déficit est absorbé par les trois millions d'abonnés du réseau provincial en vertu du principe d'équité sociale à la base de la décision prise par la population du Québec en 1963 au moment de la nationalisation de l'électricité.

Forte réaction

Les abonnés des réseaux à qui on a imposé ces nouvelles conditions ont fortement réagi même si Hydro-Québec promettait le remboursement des frais d'installation d'un nouveau chauffage à l'huile, jusqu'à concurrence de 5000 \$, et d'assumer en 1997 quelque 30 % des frais d'achat de pétrole, 15 % en 1997, avant d'annuler ce crédit en 1998. Lors d'une visite aux îles de la Madeleine cet automne, le ministre Chevrette a été très durement pris à partie par des gens furieux de cette mesure.

Le tarif, dont Québec demande l'annulation à Hydro-Québec, se serait appliqué aux abonnés des îles de la Madeleine, d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord, à trois villages amérindiens de la Haute-Mauricie ainsi qu'aux 14 villages inuits et au village cri chez qui ce tarif surprenant s'applique.

La demande du ministre Chevrette précède en outre qu'il s'engageait à modifier le mandat de la future Régie de l'énergie, que l'Assemblée nationale était en train de

créer, pour qu'elle ait aussi le mandat «d'assurer l'équité et lui donner le pouvoir d'approuver des tarifs et des programmes multi-énergies visant l'efficacité et l'efficacité énergétique», ce qui ouvre la porte à la mise en place d'obligations de transformer son chauffage dans certaines régions si les commissaires jugent que c'est mieux ainsi...

Le ministre demandait du même coup à Hydro-Québec de prolonger ses programmes de subventions pour encourager le chauffage au mazout dans les réseaux autonomes et de prévoir des contrats d'entretien avantageux pour les abonnés.

Pour la porte-parole d'Hydro-Québec, Marie Archambault, la mise en place de tarifs aussi différenciés au printemps dernier résulte de la nouvelle prédominance de la rentabilité sur les impératifs sociaux et environnementaux.

Hydro-Québec, a-t-elle expliqué, avait proposé une telle grille tarifaire au début de 1996 non seulement pour décourager l'utilisation du chauffage électrique dans les régions éloignées mais aussi «parce que c'est l'ensemble de la clientèle, les trois millions d'autres abonnés, qui devaient absorber la facture des réseaux autonomes. Vous avez entendu M. Caillé [le président d'Hydro]: Hydro-Québec, c'est une business. Les tarifs doivent refléter les coûts réels».

Elle ajoutait hier que la société d'État estimait plus judicieux et moins coûteux de brûler directement le pétrole dans les chauffages des maisons plutôt que dans des diesels pour en acheminer ensuite l'énergie par le moyen d'un réseau de distribution électrique.

Elle admettait toutefois que cela mettait en cause cer-

tains principes d'équité sociale et environnementaux. En effet, en plus de laisser des citoyens parmi les plus démunis aux prises avec les tarifs les plus élevés de la province, la nouvelle mesure leur laisse le fardeau de l'approvisionnement. D'autre part, si les puissantes génératrices de la société d'État peuvent être équipées de dispositifs antipollution, ce n'est pas le cas des appareils domestiques, ce qui favorise l'émission de pollution acide et d'hydrocarbures aromatiques très toxiques. Par contre, la combustion directe du pétrole dans une installation domestique est plus efficace au plan énergétique et, partant, contribue globalement peut-être moins à l'effet de serre, ce qui complique la comparaison au plan environnemental.

Le plus curieux de cette histoire, c'est le fait que les municipalités de la Basse-Côte-Nord, qui sont alimentées non pas au diesel mais par

le barrage du lac Robertson, allaient se voir imposer le tarif de 26,5 ¢, comme dans les réseaux alimentés au pétrole. On peut toutefois le comprendre quand on se rappelle que Robertson, construit malgré l'opposition des gens du milieu, aura coûté 350 millions, soit 175 000 \$ pour chacun des 2000 abonnés. Hydro-Québec aurait pu, pour une dépense légèrement supérieure, rattacher ces municipalités au réseau provincial. La différence aurait pu être amortie si la société d'État avait envisagé d'utiliser cette ligne dans un deuxième temps pour alimenter son réseau à partir de parcs éoliens, qui auraient été fort rentables dans cette région, parmi les plus venteuses de tout le Canada. Mais à l'époque, les «castors» n'étaient pas encore dans le vent... durable.



Guy Chevrette

Des projets de 600 millions US

Entente hydroélectrique avec Séoul

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Séoul — Hydro-Québec s'est allié à deux firmes coréennes pour essayer de décrocher deux contrats de construction de barrages au Laos et au Cambodge.

Le gouvernement du Québec a également annoncé qu'il essayait d'attirer une usine de production de semi-conducteurs au Québec.

Le président d'Hydro-Québec, André Caillé, et le vice-président au développement de la Société générale de financement, Louis Riopel, ont fait ces annonces à Séoul ce matin, en compagnie du premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

M. Bouchard a fait valoir qu'il s'agissait de précédents dans les deux cas.

«C'est le virage de la globalisation des marchés et de l'investissement industriel qui est pris par ces deux grandes sociétés», a-t-il déclaré.

C'est la première fois qu'Hydro-Québec se lance dans la construction et l'opération de barrages à l'extérieur du Québec.

Hydro-Québec s'associera donc avec LG Construction et Korea Heavy Industries and Construction, une filiale à 40 pour cent de la société d'État coréenne Kepco, pour le financement, la construction et l'opération de barrages.

Le partenariat vise en premier lieu deux projets dans le sud-est asiatique, au Laos et au Cambodge. Ces projets,

qui ont fait l'objet d'études de pré-faisabilité par Hydro-Québec, sont évalués à 300 millions d'US chacun.

Hydro-Québec estime des retombées de 25 à 30 pour cent pour le Québec. M. Caillé a indiqué que si ces contrats étaient décrochés, ils pourraient permettre de préserver ou de créer des emplois au Québec, notamment dans le domaine de la production de turbines.

Il a cependant affirmé que les nouveaux partenaires auraient une chance sur cinq de décrocher chacun des contrats.

Il a toutefois fait valoir que le marché de la construction de barrages en Asie était énorme. Chaque année, par exemple, la Chine ajoute 35 000 mégawatts à sa puissance installée. C'est

l'équivalent de la puissance totale d'Hydro-Québec. Le premier ministre Bouchard a ajouté que ce genre de projets pourraient générer des dividendes additionnels, ce qui serait au bénéfice de toute la société québécoise. Il a spécifié que ces projets n'empêcheraient pas Hydro-Québec de développer les ressources hydroélectriques au Québec même.

M. Caillé a indiqué que les projets visés au sud-est asiatique devraient être lancés au cours des cinq prochaines années.

La Société générale de financement a également profité de l'occasion lundi pour annoncer qu'elle cherchait à s'associer à un partenaire qui

implanterait au Québec une usine de production de semi-conducteurs.

La SGF serait prête à investir jusqu'à 50 pour cent du coût de l'usine, estimée à 1 milliard d'US. Cela pourrait entraîner la création d'un millier d'emplois. M. Riopel a indiqué que la société travaillait sur ce projet depuis deux ans, rédigeant un prospectus à l'intention des investisseurs éventuels. Ce prospectus fait valoir la qualité de la main-d'œuvre québécoise, le régime fiscal favorable au Québec et la présence de matières premières fiables, comme l'électricité et l'eau.

La SGF a déjà contribué à faire construire deux usines de cette façon, mais c'est la première fois qu'elle s'attaque au secteur des semi-conducteurs. Ce marché est présentement légèrement en baisse, mais les experts estiment toujours qu'il devrait atteindre 300 milliards d'US en l'an 2000.

M. Riopel a spécifié que la SGF avait approché deux sociétés coréennes. Il n'est cependant pas question de négliger les autres pays qui pourraient être intéressés.

C'est ainsi que le travail a repris en grand pour M. Bouchard et la mission commerciale d'Equipe Canada à Séoul, après une pause d'une demi-journée, hier. Le mécontentement syndical qui règne présentement en Corée du Sud devrait aussi se retrouver à l'ordre du jour lundi. En effet, le premier ministre canadien Jean Chrétien et les premiers ministres de neuf provinces rencontrèrent en après-midi le premier ministre sud-coréen, le président de l'Assemblée nationale et les chefs de l'opposition.



Lucien Bouchard

Vers une association parlementaire des deux Amériques?

D'APRÈS PRESSE CANADIENNE

Québec — La Conférence parlementaire des Amériques (COPA) de 1997 servira de rampe de lancement à une association parlementaire des deux Amériques où le Québec pourra défendre ses intérêts et sa spécificité.

Le parrain de ce projet, le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, juge nécessaire que les parlementaires d'Amérique du Nord et d'Amérique latine se dotent d'un forum distinct reflétant la réalité géopolitique moderne constamment modifiée par l'élargissement des frontières commerciales.

«Il faut jeter les bases d'un parlement capable d'influencer les politiques mises de l'avant dans le vaste territoire géopolitique américain», a-t-il déclaré en fin de semaine.

«Il n'y a rien actuellement, ajoute-t-il, sauf des associations régionales américaines affiliées au Council of State Government, l'Association internationale des parlementaires de langue française [AIPLF] et l'Association parlementaire du Commonwealth.»

Le Québec participe aux travaux de ces organisations en envoyant des députés en «mission parlementaire». Ce n'est pas suffisant, selon Jean-Pierre Charbonneau, qui sera l'hôte de la COPA à Québec, en septembre 1997. L'élargissement futur de l'Accord de libre-échange nord-américain et de son équivalent sud-américain, le Mercosur, doit inciter les dirigeants politiques des

pays américains et sud-américains, en particulier ceux du Canada et du Québec, à se rassembler au sein d'une «nouvelle famille parlementaire», d'un forum distinct de ceux nés en France (AIPLF) ou en Grande-Bretagne (Commonwealth). Cette association parlementaire pour les deux Amériques ne serait pas faite à l'image du Parlement européen, lequel détient des pouvoirs politiques transfrontaliers, mais plutôt collégial. «Il s'agit d'abord de s'approcher mutuellement», estime le président de l'Assemblée nationale.

«Compte tenu de sa culture, de sa population majoritairement francophone dans un contexte géopolitique gigantesque, la place du Québec est à protéger», affirme M. Charbonneau.

Neutralité présidentielle oblige, il soutient ne jamais vanter les mérites de la souveraineté dans le cadre de ses missions diplomatiques destinées à la promotion de la COPA. «Le message partisan, dit-il, je le laisse aux politiciens.»

«Il ne s'agit pas de créer avec la COPA un tremplin idéologique, ajoute-t-il. Ce projet va dans le sens des intérêts supérieurs du Québec et du Canada; là-dessus, souverainistes et fédéralistes sont d'accord.» En juin dernier, les pre-

miers ministres Jean Chrétien et Lucien Bouchard ont d'ailleurs appuyé son projet. Les échanges commerciaux du Canada et du Québec avec les États-Unis et les pays sud-américains grandissent constamment, et leurs divergences politiques se sont aplanies.



Jean-Pierre Charbonneau

La souveraineté doit rester l'objectif central du gouvernement, dit Larose

PRESSE CANADIENNE

Le président de la CSN, Gérard Larose, critique l'approche du gouvernement québécois plaçant selon lui la souveraineté du Québec à la remorque d'un succès escompté dans l'assainissement des finances publiques.

Prenant la parole hier lors d'une réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Larose s'est inquiété du fait que le pre-

mier ministre Lucien Bouchard continue d'affirmer qu'il faille au préalable procéder au redressement des finances publiques avant de penser à faire la souveraineté.

Aux yeux de M. Larose, la souveraineté demeure l'objectif essentiel, alors que le déficit zéro ne relève que de la conjoncture économique actuelle.

Il a souligné qu'il n'est pas normal non plus, à son avis, «que les plus démunis soient davantage mis

à contribution que les présidents de compagnie dans la lutte contre le déficit».

Selon le président de la CSN, les semaines qui viennent seront déterminantes pour savoir si nous réussirons ou non «à mettre en place les conditions incontournables, qui se situent au niveau des revenus et de l'emploi, pour que l'objectif du déficit zéro soit atteint sans mettre en péril nos acquis sociaux».

Poids lourd!



BERNARDO ALPS ASSOCIATED PRESS

DES SAUVETEURS sont venus en aide à un nouveau-né de poids sur la plage de Venice, en Californie, samedi dernier. La jeune baleine grise, abandonnée par sa mère, a été tant bien que mal déposée sur des brancards pour être ensuite transportée en camion vers l'aquarium de San Diego, où une nouvelle vie l'attend.

Un satellite-radar pour retrouver Gerry Roufs

ASSOCIATED PRESS

Paris-Fremantle, Australie — Au lendemain de l'abandon des recherches en mer du cargo panaméen *Mass Enterprise* et de Marc Thiérelin, tous les espoirs de retrouver le Canadien Gerry Roufs se sont tournés, hier, vers l'espace. Pour la première fois, un satellite-radar canadien a survolé la zone dans le Pacifique sud où pourrait se trouver le voilier du navigateur, dont les organisateurs de la Vendée Globe sont sans nouvelles depuis mardi.

À l'inquiétude grandissante suscitée par la disparition du Canadien, s'oppose la perspective heureuse des retrouvailles avec la terre ferme du Français Thierry Dubois et du Britannique Tony Bullimore. Les deux rescapés de l'océan Indien devaient arriver ce matin à 8h locales à Fremantle, près de Perth (Australie), à bord de la frégate australienne *Adelaide*.

Les navigateurs ainsi que l'équipage de la frégate devaient être accueillis en héros par des milliers de personnes. Les familles des deux skippers seront également présentes. Thierry Dubois retrouvera sa mère et sa compagne Murielle. Quant à Tony Bullimore, il sera accueilli par sa femme Lalel et son neveu Stephen, selon le PC

Course parisien, qui ignore la date de leur retour en France.

Après leur arrivée, les deux hommes devaient donner une conférence de presse puis être hospitalisés. Ils souffrent en effet d'engelures et d'effets liés à l'hypothermie. Selon les médecins, les skippers devraient être placés dans des caissons de décompression, pour améliorer l'apport d'oxygène dans le sang. Dans un entretien téléphonique, le capitaine Raymond Gates de la frégate *Adelaide* a précisé que les deux hommes faisaient preuve d'une grande force psychologique. À l'issue de cinq jours passés dans la coque de son bateau retourné, sans pouvoir donner de signe de vie, Bullimore avait été récupéré jeudi, quelques heures après le sauvetage de Dubois qui attendait depuis trois jours sur son canot de survie. Mardi, Raphaël Dinelli avait été ramené à Hobart par son sauveur britannique Pete Goss.

Les trois hommes avaient pu être secourus après avoir déclenché leurs balises de détresse. Ce qui n'a pas été le cas de Gerry Roufs, qui se trouvait en deuxième position. En outre, la balise Argos de son voilier *Groupe LG* a cessé d'émettre mardi soir, empêchant les organisateurs de le localiser.

Déraillement en Italie: huit morts

AGENCE FRANCE-PRESSE

Piacenza — Huit personnes ont trouvé la mort et trente ont été blessées hier dans le déraillement d'un train à grande vitesse italien, le Pendolino, près de la gare de Piacenza, sur la ligne Milan-Rome, selon un bilan définitif.

Les cinq wagons de tête de l'Eurostar ETR 460, baptisé «Boticelli», et qui transportait près de 160 personnes se sont couchés complètement sur la voie et deux autres voitures sont partiellement sorties des rails provoquant la paralysie du trafic ferroviaire sur cette partie du réseau. Le premier wagon, couplé à la motrice, a été complètement déchiqueté mais la «boîte noire» et son enregistreur de vitesse ont pu être récupérés par les autorités judiciaires.

La ligne ferroviaire Milan-Bologne restera fermée les prochaines 36 heures en raison de l'accident. C'est le premier accident d'un Pendolino, train pendulaire italien, depuis sa mise en service en 1993.

Deux machinistes, trois agents de police dont une femme, une hôtesse du wagon-restaurant et deux passagers ont trouvé la mort. Ces huit personnes se trouvaient toutes dans les deux premiers wagons.

Les services de secours sont intervenus avec rapidité.

Les causes de l'accident demeureraient inconnues hier soir. Selon le témoignage du chef de train, sorti indemne de l'accident, «le train allait très vite». «Tout à coup, nous sommes retrouvés de travers. Ça été terrible. Je me suis retrouvé avec un enfant au cou. Par chance je me trouvais dans une voiture de queue», a-t-il dit peu après l'accident. Un passager turc, Omar Bayrame a expliqué qu'il semblait que le train glissait comme sur une piste de slalom. «Je me suis retrouvé avec le monde à l'envers en une seconde», a-t-il dit. Deux passagers ont affirmé que le train s'était arrêté avant son déraillement et indiqué qu'une porte était restée ouverte.



PETIT GUÉRIN EXPRESS

Approuvé par le MEQ
762 p., 32,65 \$sous la direction de
Gérard Langlois

Petit Guérin express est un dictionnaire étymologique des mots usuels synonymes, antonymes, homonymes, paronymes et analogiques de la langue française.

Il est destiné surtout à l'étudiant ou au lecteur moyen qui désire n'avoir qu'un seul outil de travail pour accéder rapidement au vocabulaire usuel le plus étendu nécessaire à l'écriture et au langage de tous les jours.

L'étudiant cependant, ou le lecteur moyen, puisque c'est à lui d'abord que s'adresse notre dictionnaire, peut être assuré de trouver ici la clé de la majorité de ses difficultés pour écrire et parler sans détours inutiles, fastidieux et coûteux.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEC

8068 113

Arthur Quentin

SOLDÉ

Du 13 au 18 janvier

jusqu'à

50%

20%

sur tous les services de table

Arthur Quentin

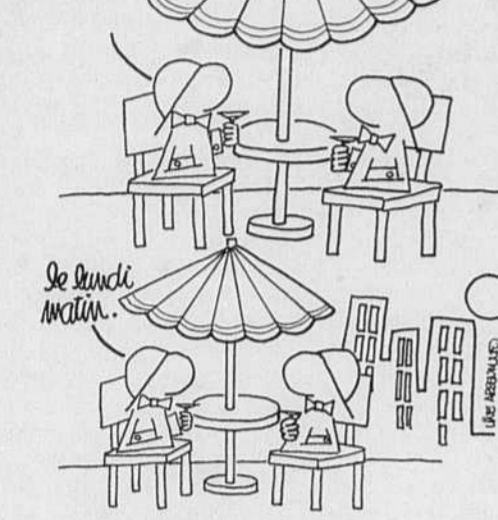
3960, rue Saint-Denis, Montréal tél. : 843.7513

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La vie qu'on mène

Je trouve que les gens
ne prennent pas assez
de temps
de s'amuser...



Le lundi
matin...

HAREL

SUITE DE LA PAGE 1

Mme Harel a peur qu'Ottawa veuille attendre la campagne électorale fédérale, qui pourrait n'avoir lieu qu'à l'automne, pour dévoiler les détails de ses plans qui n'entreraient en vigueur que le 1er janvier 1998, alors que Québec souhaite aller de l'avant six mois plus tôt.

C'est pourquoi, aujourd'hui, à Toronto, dans le cadre de la réunion des ministres provinciaux responsables des services sociaux, à laquelle doit assister leur homologue fédéral Pierre Pettigrew, Mme Harel va exiger que soient dévoilées le plus rapidement possible les intentions d'Ottawa. «Nous ne pouvons pas attendre la campagne électorale», dit-elle.

Les ministres doivent discuter entre eux de différentes options envisagées pour ce nouveau programme national de soutien aux enfants. Québec, de son côté, doit rendre public à la fin janvier son livre blanc sur la politique familiale, entend déposer les projets de loi appropriés au printemps et instaurer sa nouvelle allocation unifiée durant l'été.

L'allocation unifiée remplacerait, en fusionnant les budgets qui y sont alloués, les allocations familiales, les allocations versées à la naissance (bébés bonis) ainsi que le montant de la prestation d'aide sociale couvrant les besoins des enfants. En additionnant le montant de cette allocation à la prestation fédérale, Québec estime que l'ensemble des besoins essentiels des enfants des familles à faible revenu seront couverts.

Québec aurait préféré qu'Ottawa se retire complètement de ce secteur qui est un champ de compétence exclusive des provinces et lui cède l'équivalent des montants qu'il dépense pour les services sociaux sous la forme de points d'impôt. Si cela avait été fait, Québec aurait pu créer une véritable allocation unifiée, les familles n'auraient reçu qu'un seul chèque pour couvrir les besoins de leurs enfants. Le fédéral a refusé. Les familles recevront deux chèques, l'un arborant la feuille d'érable, l'autre la fleur de lys.

Les provinces ne peuvent pas empêcher Ottawa de créer un nouveau programme. Cependant, Mme Harel demandera, à la réunion de Toronto, qu'aucune norme nationale ne vienne dicter leur conduite aux provinces dans ce domaine. Elle rappellera que le Québec a déjà ses propres plans et qu'ils ont fait l'objet d'un consensus lors du Sommet sur l'économie et de l'emploi, en novembre dernier.

Les ministres réunis aujourd'hui doivent également discuter du projet de créer un nouveau programme fédéral-provincial de soutien financier aux personnes invalides. Mme Harel rappellera de nouveau à ses homologues que le gouvernement du Québec a déjà mis en place ses propres programmes dans ce domaine, qu'il n'a besoin d'aucune nouvelle initiative, qu'il s'agit d'un champ de compétence exclusive des provinces, qu'elle ne veut en conséquence entendre parler d'aucune norme nationale dans ce domaine mais que si Ottawa injecte des fonds, le Québec devra recevoir sa part.



S.V.P. Assurez-vous
que ce papier journal
soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BOURQUE

Il ne serait pas surprenant que les Malépart, Bélanger, Lemay et Laramée votent contre le maire

SUITE DE LA PAGE 1

re Goyer au sein de l'exécutif, mais il a refusé. Encore hier soir, M. Laramée tâtaït le pouls de ses électeurs.

Il ne serait pas surprenant que les Malépart, Bélanger, Lemay et Laramée votent contre le maire. Le départ imminent de Philippe Bissonnette — il attend d'être expulsé du caucus par le maire — pourrait influencer d'autres conseillers. M. Bissonnette est en effet représentant du caucus auprès du comité exécutif, et il jouit d'une bonne réputation.

Daniel Boucher, un ancien de Vision Montréal devenu indépendant par la force du mécontentement, a passé la fin de semaine à sonder les cœurs. À sa résidence, le téléphone n'a pas dérangé jusqu'aux petites heures du matin. «Dans mon esprit, c'est clair que des gens sautent la clôture, a-t-il dit. Le sens des responsabilités doit primer pour mettre fin à l'instabilité. Il y a une seule source à la crise, et c'est Pierre Bourque.»

Rumeurs folles

Les rumeurs les plus folles ont circulé en fin de semaine, les conseillers de l'opposition tentant d'attirer dans leur camp un nombre maximal d'élus de Vision Montréal. Mais même dans les prédictions les plus optimistes, il n'y aurait pas suffisamment de dissidents pour renverser la vapeur.

Tout indique que Pierre Bourque sortira vainqueur de cette partie de bras de fer. Vainqueur, mais affaibli, avec deux de ses meilleurs éléments en moins.

Sammy Forcillo et Pierre Goyer ont été écar-

tés de l'exécutif jeudi par un Pierre Bourque désireux de présenter une équipe «unie», «loyale» et «solidaire».

Ce à quoi MM. Goyer et Forcillo ont rétorqué derechef qu'ils n'avaient jamais manqué de loyauté à l'égard de leur chef. Cette empoignade annonçait le début d'une autre crise à l'Hôtel de Ville — à quelques jours de la présentation du rapport d'enquête du Directeur général des élections (DGE).

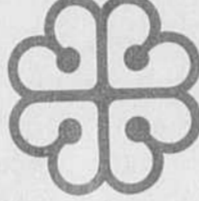
Selon Pierre Goyer, le maire a «décuplé» la crise politique qui paralyse la Ville de Montréal depuis des mois en remaniant l'exécutif. «On est dans le jamais-vu toutes les semaines depuis quelque temps», remarque-t-il.

Et peu importe les conclusions de l'enquête du DGE sur le financement de Vision Montréal, M. Goyer estime que le parti, une coalition arc-en-ciel qui n'a eu de cesse de s'effriter, va demeurer fragile.

De son côté, Sammy Forcillo semblait tout aussi ébranlé que la semaine dernière. Encore hier soir, il se bornait à dire qu'il ne comprenait toujours pas la décision de Pierre Bourque. «Je laisse donc les Montréalais tirer leur propre conclusion... et

puisqu'il me dévoue depuis 18 ans à être à leur écoute, je suis convaincu que je l'entendrai, [cette conclusion], a-t-il fait valoir dans un long communiqué qui avait les allures d'un testament politique.

Le conseil municipal d'aujourd'hui promet d'être mouvementé. Cette séance risque par ailleurs de commencer sur un débat de procédures, la Charte de la Ville de Montréal comportant en quelque sorte un vide juridique en matière de remaniement d'un comité exécutif.



Chômage: une question de mots

PRESSE CANADIENNE

Une phrase de cinq mots enfouie quelque part dans l'enquête mensuelle d'Ottawa sur le chômage est en partie responsable de l'énorme écart entre les taux de chômage canadien et américain. La phrase «consulté des offres d'emploi» figure parmi la demi-douzaine de réponses acceptées à une question de l'enquête demandant aux Canadiens ce qu'ils avaient fait pour trouver du travail au cours des quatre semaines précédentes.

L'enquête américaine du même type offre le même choix de réponses, en excluant toutefois la «consulté des offres d'emploi», une démarche jugée trop passive pour quelqu'un à la recherche d'un emploi. Cette petite différence a été relevée il y a plusieurs années par un étudiant américain, Jay Zagorsky, qui étudiait le fossé grandissant entre les statistiques canadiennes et américaines sur le chômage.

Vendredi dernier par exemple, Statistique Canada a indiqué que le taux de chômage de décembre se situait à 9,7 %, alors qu'il n'est que de 5,3 % au sud de la frontière, soit un écart de 4,4 %.

Les taux de chômage dans les deux pays étaient relativement similaires au début des années 1980 mais un écart est rapidement apparu

et n'a cessé de s'élargir depuis.

Depuis la «découverte» de M. Zagorsky, Statistique Canada a tenté de mesurer l'impact sur le taux de chômage du fait de prendre en compte ceux dont l'unique moyen de se trouver du travail avait été de consulter les offres d'emploi.

Le nombre estimé de ces «chercheurs d'emplois passifs» était de 17 000 en 1976 — soit 2,3 % de tous les Canadiens sans emploi — mais a augmenté à 107 000 en 1995 — soit 7,7 % des chômeurs. Ian Macredie, de Statistique Canada, a réalisé l'an dernier une étude sur cette question qui n'a jamais été publiée et en est arrivé à la conclusion que l'écart entre les taux de chômage se réduirait de 0,7 % si l'enquête canadienne ne tenait pas compte des chercheurs d'emploi passifs.

M. Macredie note que la différence statistique ne compte que pour une petite portion de l'écart entre les taux de chômage, environ 17 % de celui-ci en 1993 par exemple. Les 83 % restants sont attribuables surtout aux différences économiques sous-jacentes qui sont encore matière à débat au sein des experts. Statistique Canada continue d'accepter la réponse «consulté des offres d'emploi», même après une importante réforme de son enquête sur le chômage qui entre en vigueur cette semaine.

PRINCES La rue est une affaire de garçons

SUITE DE LA PAGE 1

n'ont qu'à bien se tenir. Les trafiquants de chanvre et autres margoulines de bazar ont recours à leurs services. Il leur arrive également de voler, un fruit, une chaussette, un outil, qu'ils iront monnayer plus loin, contre trois fois rien. La nuit, ils se fauillent dans un entrepôt ou un hangar, en attendant le jour et la faim.

Étrange famille que celle des maibobos, toujours entre rires et larmes. Élevés à la dure, au principe «œil pour œil», ces morveux en haillons rechignent à s'avouer malheureux, à évoquer leur parcours, souvent jalonné de drames. Mi-enfants, mi-adultes, nés à la haine avant l'âge, ils jouent les fiers-à-bras mais sans violence excessive. Ils s'inventent un royaume avec le ciel pour toit et les trottoirs pour terrains de jeu. La liberté, en somme; surtout quand ils «sniffent» à forte dose de la colle ou de l'essence dans des boîtes de Coca-Cola ou de bière et qu'ils sourient aux anges de la défonce.

Ici, les filles sont rares, ou alors fort discrètes. La rue est une affaire de garçons. Les gamines quittent si peu l'anonymat des faubourgs que leur sort échappe à tout contrôle. Les éducateurs spécialisés assurent que les orphelines sont souvent exploitées comme bonnes à tout faire, pratiquement réduites à l'état d'esclaves. Certaines mères adoptives, de vieilles «mamans» au ventre large, n'hésitent pas à «louer» aux hommes de passage des fillettes de sept ou huit ans, dont la plupart sont séropositives.

À Kigali, le sort de ces petites filles est un sujet tabou. Des garçons, en revanche, on parle davantage, même si la ville les a longtemps dédaignés. Elle les jugeait trop sales, ces maibobos, trop fourbes, trop instables. Ils étaient ces enfants indignes, fils de putains ou d'assassins, que la police chassait à coups de trique dès qu'ils devenaient trop pressants autour des muzungus. Aujourd'hui, l'attitude du pays évolue lentement de l'hostilité à la compassion. Une partie de la population, mais une partie seulement, commence à se rendre à l'évidence: si rien n'est fait, ils se compteront bientôt par dizaines de milliers. Aux orphelins et autres naufragés du génocide viendront s'ajouter les enfants de la honte, nés des 50 000 viols commis en 1994.

Les religieux ont été les premiers à secourir les maibobos. Installé à la périphérie de la ville, le père Carlos, un prêtre d'origine chilienne, leur a même consacré sa vie. À 43 ans, ce barbu au verbe franc dirige le centre salésien de Gatenga depuis 1982. Il a tout connu au Rwanda: les conflits interethniques, la délation, les tueries à la machette. Sa communauté accueille actuellement 89 pensionnaires, parmi lesquels des enfants qui ont vu mourir leurs parents en 1994.

Chaque soir, plusieurs dizaines d'autres enfants font la queue devant l'entrée de Gatenga, dans l'espoir d'obtenir un «petit boulot» d'entretien ou de jardinage contre un salaire quotidien de 200 francs rwandais, un peu plus d'un dollar canadien. Ceux qui le souhaitent pourront suivre une formation dans le bâtiment ou la mécanique. «Pour ces gamins-là, estime le Père Carlos, le meilleur médicament, c'est l'affection. Mais, comme ils ont grandi dans un pays sous assistance humanitaire, ils ont souvent le sentiment que

tout leur est dû. Or nous voulons changer cette mentalité. Les aider, bien sûr, mais à condition que ce soit «donnant-donnant». Ils doivent travailler, respecter les règles de la collectivité. On ne les force pas à venir, ce doit être une démarche personnelle, une volonté de s'en sortir.»

Cette démarche, Nganyire l'a entreprise en septembre 1996. Ce petit bout d'homme, vêtu d'un short en jean et d'une chemise déchirée, avait alors 12 ans et plusieurs mois de rue derrière lui. «À la maison, raconte-t-il, il y avait quatre enfants. Comme j'étais l'aîné, Maman m'a mis dehors en me disant «débrouille-toi, maintenant!» Avec les copains, nous portions les bagages des clients des taxis. Nous dormions tout ensemble dans la déchetterie d'une usine à café. Quand on se disputait, les grands donnaient des coups. Un jour, un gars m'a dit: «Donne-moi 50 francs et je te montrerai où habite le père Carlos.» J'ai payé, il m'a conduit ici. Je voulais vivre autrement. Je gagne aujourd'hui 200 francs par jour, et ma mère a accepté de me reprendre, car je lui donne mon argent...»

Il faut souvent attendre le retour à la vie en société pour que s'expriment enfin les douleurs trop longtemps contenues. Alors, bien des maibobos osent se livrer, raconter le père en fuite ou la mère prostituée. Selon le Dr Frédéric Jacquet, responsable de la mission Médecins du monde à Kigali, c'est en fait l'ensemble de la population qui est traumatisée: «Pour résoudre les problèmes psychologiques des Rwandais, il faudrait mobiliser une armée de psy pendant mille ans! Avec les enfants de la rue, il y a urgence, c'est une population en pleine croissance. À force, on apprend à déceler chez eux les signes de souffrance: des troubles de l'attention, l'irritabilité, la peur de l'autre.» Heureusement, ce pays de huit millions d'habitants bénéficie d'une forte mobilisation humanitaire. Les initiatives en faveur des maibobos se multiplient.

Le gouvernement lui-même y participe: en mars 1996, il a créé un centre d'accueil où sont hébergés 287 enfants. 162 d'entre eux fréquentent l'école primaire et 32 suivent une formation professionnelle. Les autres bénéficient de cours d'alphabétisation. Installée dans le secteur de Kimisagara (préfecture de Kigali), cette institution a perçu plus de 500 000 dollars d'aide internationale. Elle fait néanmoins l'objet de critiques. Bien des observateurs estiment que, d'une manière générale, les fonds destinés à l'enfance sont mal utilisés. «C'est fou l'argent qui a pu être gaspillé!», s'insurge un religieux européen établi au Rwanda.

Devant l'ampleur des problèmes à venir, une coordination des initiatives et une profonde révision des programmes d'aide semblent nécessaires. Médecins du monde et l'association rwandaise Rafiki préparent ainsi un projet commun. Si le financement est achevé, il devrait voir le jour avant le printemps. Il est notamment prévu d'aménager une ferme de 17 hectares, où les enfants pourront s'initier aux métiers de l'agriculture et vendre leurs produits. En outre, des boutiques autogérées et des petits restaurants, réservés aux plus démunis, seront implantés en ville. L'objectif est de responsabiliser les maibobos mais aussi les femmes seules, souvent livrées à la prostitution et à l'alcoolisme. «L'un de nos objectifs, précise le Dr Jacquet, est de faire de la prévention auprès des jeunes mères. Dans la mesure du possible, nous cher-

SOMALIE

SUITE DE LA PAGE 1

mort d'un Somalien le 4 mars 1993) et qu'ils remettront un rapport incomplet. Ils donneront leur opinion sur les responsabilités à établir dans l'affaire somalienne. Hier après-midi, les trois commissaires et les avocats de la commission se sont rencontrés pour planifier le travail qui reste à faire et la réponse qu'ils entendent livrer au ministre.

Vendredi, le ministre Doug Young a annoncé que le gouvernement du Canada «accorderait une troisième et dernière prolongation» à la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie. Selon le ministre, les audiences de la commission devront se terminer «le ou vers le 31 mars 1997» et un rapport devra être remis au gouvernement d'ici au 30 juin.

Pour justifier l'imposition d'une guillotine aux travaux de la commission, le ministre a affirmé qu'il ne pouvait pas attendre plus longtemps le rapport de la commission pour apporter des changements au fonctionnement des Forces armées. Selon M. Young, les travaux des commissaires «se déroulent depuis deux ans» et qu'à ce rythme la commission pourrait entendre des témoins «encore pour un an ou plus» ce qui paralyserait ses efforts pour réformer l'institution militaire.

Ironisant sur la durée des travaux et la méticulosité avec laquelle les commissaires faisaient leurs enquêtes, M. Young a déclaré que la commission pourrait «se retrouver dans le livre des records Guinness» et que le gouvernement «se demandait si c'était un document historique dont il avait besoin ou une étude utile qui pourrait nous aider à prévenir les situations qui se sont déroulées [en Somalie] de se répéter».

Portant un jugement prématuré sur les réactions de l'opinion publique face au scandale de Somalie, le ministre a déclaré qu'il était convaincu «que les Canadiens voulaient que le gouvernement aille de l'avant» dans les mesures à prendre pour réformer les Forces.

Un conseiller de la Commission a confié au Devoir que les trois commissaires trouvaient les arguments du ministre pour le moins fallacieux. Il a souligné que le gouvernement avait confié un lourd mandat à la commission et que la nouvelle échecance ne permettrait même pas de faire la lumière sur les événements qui se sont déroulés en Somalie, encore moins sur l'attitude et les décisions des autorités militaires et politiques à Ottawa.

En décembre 1992, le gouvernement canadien dépêchait en Somalie un contingent de 1000 soldats pour participer à une mission de paix américano-onusienne. Les troupes canadiennes sont demeurées dans ce pays jusqu'en juin 1993. Durant leur séjour, des soldats du Régiment aéroporté du Canada ont torturé et assassiné un Somalien et en ont tué un autre dans des circonstances mystérieuses. Pour ces méfaits, plusieurs soldats ont été

condamnés en cour martiale.

Après deux ans de controverse, le gouvernement annonçait en mars 1995 la création d'une commission d'enquête qui aurait pour mandat de faire toute la lumière sur le scandale de Somalie. Selon le libellé du mandat, la commission devait enquêter «sur le fonctionnement de la chaîne de commandement, le leadership au sein de la chaîne de commandement, la discipline, les opérations, les mesures et les décisions des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale».

La commission devait diviser ses travaux en trois phases. La première — qui est terminée — visait la période antérieure au déploiement (avant le 10 janvier 1993). La deuxième — qui est en cours — porte sur les opérations sur le théâtre (du 10 janvier 1993 au 10 juin 1994). La troisième devait porter sur la période qui a suivi le déploiement (du 11 juin 1993 au 28 novembre 1994).

«Contrairement à ce qu'a affirmé le ministre en conférence de presse, la Commission d'enquête a entamé ses auditions sur le fond du problème en octobre 1995 et a dû les interrompre entre avril et octobre 1996 pour régler l'affaire des documents falsifiés, a dit le conseiller de la commission. Sur les 139 jours d'audition, environ 80 ont été consacrés à l'affaire somalienne. Il est donc faux de dire que cette commission se penche sur les événements de Somalie depuis deux ans.»

Le conseiller a souligné qu'à ce jour la commission a seulement analysé les événements et les décisions liés à la période antérieure au déploiement. Elle devait encore entendre des témoignages sur les deux incidents les plus tragiques du séjour des soldats en Somalie, celui du 4 mars 1993 où un Somalien a été abattu dans des circonstances mystérieuses et celui du 16 mars suivant où le jeune Shidane Arone a été torturé et assassiné par plusieurs soldats. Elle devait ensuite entendre tous les acteurs militaires et politiques qui ont pris des décisions pendant et après les événements de Somalie.

Ainsi, l'ancien premier ministre Kim Campbell, alors ministre de la Défense, les ex-chefs d'état-major, le général John de Chastelain et l'amiral John Anderson (ambassadeur à l'OTAN), l'ancien sous-ministre Robert Fowler (ambassadeur aux Nations unies), l'actuel chef d'état-major par intérim, l'amiral Larry Murray, l'ancien commandant des troupes canadiennes en Somalie, le colonel Serge Labbé, ainsi qu'une brochette de généraux devaient venir livrer leur version des faits.

De plus, la commission devait recueillir le témoignage de militaires qui ont accusé leurs supérieurs de les avoir intimidés pour étouffer le scandale.

«La décision du ministre empêche que nous connaissions la vérité sur le rôle exact et les actions de toutes ces personnalités, a dit le conseiller. C'était pourtant là le travail que devait faire la commission.»

cherons des familles d'accueil pour les enfants.»

D'autres projets, moins ambitieux que celui de Médecins du monde et de l'association Rafiki, visent à secourir les maibobos des quartiers périphériques. À Kicukiro, par exemple, où s'active le petit peuple de la décharge publique. Là-haut, au bout d'une piste tracée dans la terre ocre de la colline, s'étend en effet le très vaste dépotier du pays: des tonnes et des tonnes d'ordures ménagères, des morceaux de débris, de boîtes de conserve et d'éclats de verre. C'est ici, sur ces hauteurs nauséabondes, que les éboueurs déversent les déchets de Kigali.

Les maibobos de Kicukiro, pauvres parmi les pauvres, ont l'ouïe fine. Au bruit du moteur, ils sont capables d'identifier le camion venant de l'Hôtel des Mille-Collines, la table des riches. Ils accourent alors et fouillent les immondices en quête de morceaux de viande ou de quignons de pain qu'ils mangent sur place. Les mouches et les charognards leurs font concurrence. Quand le camion tarde, ces gamins aux pieds nus cherchent des bouteilles vides ou de la ferraille, qu'ils revendent à bas prix. Le jour où ils ont trouvé des cannettes de bière périmées, ils se sont tout saoulés, même les petits.

Puis, à la fin de l'année 1995, ils ont rencontré une muzungu un peu farfelue: une Irlandaise de 54 ans, une musicienne de métier. Una Belfe avait des cheveux blonds, la sourire facile des femmes de cœur. Les enfants l'ont surnommée «mama Una». Depuis, elle ne les a plus quittés. Ils sont une quarantaine orphelins ou enfants délaissés à dormir sous trois tentes dressées sur des terrains en friche, à quelques centaines de mètres de la décharge.

«Mama Una», amoureuse du Rwanda, s'occupe de tout: de la nourriture, de l'hébergement, des soins, des relations avec les directeurs d'école et les responsables du ministère de la Jeunesse. Toujours en quête de fonds, elle rêve de faire construire une vraie maison, une maison en dur, pour accueillir sa colonie. À ses côtés, les enfants découvrent la vie de famille. Ils font la lessive, nettoient les tentes, épluchent les pommes de terre. «Mama Una» les juge «très tendres», «pleins de gentillesse», même s'ils souffrent en silence. «L'un deux nous a fait un dessin effrayant, des corps déchiquetés, des jambes et des bras coupés à la machette...»

Una Belfe leur parle en kinyarwanda, la langue nationale, et les considère tous comme ses enfants. Il y a là Garamba, qui a connu le temps des huttes couvertes: «Nous dormions à côté des ordures, sous des immenses couvertures de sacs plastiques, ou alors dans des maisons abandonnées. Quand les chauffeurs nous donnaient une pièce pour décharger leurs camions, nous pouvions acheter des bananes ou des patates, que l'on faisait cuire dans des boîtes de conserve...» Jean-Damacé, lui, a suivi un itinéraire plus pénible encore: «À la mort de mes parents, en 1994, j'ai suivi les autres sur la décharge. Quand nous gagnions de l'argent en revendant de la ferraille, les grands gardaient tout pour eux... Mais, si l'un de nous était malade, ils se débrouillaient pour trouver des médicaments.»

La «famille» ainsi reconstituée par la musicienne irlandaise est si unie que certains enfants refusent de rejoindre leurs parents lorsque ceux-ci — cas exceptionnel — viennent les chercher à Kicukiro.